



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 2518

Texte de la question

DIALOGUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

M. le président. La parole est à M. Arnaud Robinet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Arnaud Robinet. Ma question s'adresse à la ministre de la santé. « Bonne année, bonne santé ! » Cette formule que nous avons coutume de prononcer ces jours-ci prend tout son sens quand on voit la difficulté qu'ont eue les Français pour avoir accès à un médecin ces derniers jours. Après le débrayage de l'ensemble des professions médicales durant les fêtes de Noël, après la grève de l'utilisation de la carte vitale, c'est au tour de SOS Médecins de cesser le travail. Et ce n'est pas fini : on annonce désormais la grève des internes à partir de demain.

Depuis quasiment un mois, la grogne monte en puissance, et pendant ce temps, vous vous contentez de réunir des groupes de travail et vous promettez des concertations dont on ne voit aucune suite. Et pour cause : votre projet de loi est tellement dogmatique et rigide qu'aucune négociation n'est possible sur la base des dispositions que vous portez ! Comment voulez-vous engager le dialogue avec les généralistes, quand vous restez aussi arc-boutée sur le tiers payant généralisé, qui revient à faire du généraliste un supplétif et un salarié sous-payé de la Sécurité sociale ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.)*

M. Jean-Yves Caullet. Sous-payé, vraiment ?

M. Arnaud Robinet. Comment voulez-vous relancer le dialogue avec les cliniques, quand vous vous obstinez à les opposer au public ? Comment pouvez-vous espérer calmer le mécontentement de SOS Médecins, quand vous initiez la suppression des gardes de nuit libérales ? *(Mêmes mouvements.)* Madame la ministre, il faut l'avouer : le Gouvernement auquel vous appartenez a un problème avec les professions libérales.

M. Guy Geoffroy. S'il n'y avait qu'avec elles !

M. Arnaud Robinet. D'un côté, les professions juridiques sont attaquées par votre collègue Macron avec une déréglementation débridée ; de l'autre, avec un sens du dialogue tout aussi inexistant, les professions médicales sont attaquées par une fonctionnarisation rampante.

Pour des raisons purement idéologiques, voire électoralistes, vous vous en prenez au principe de l'exercice libéral, qui est pourtant l'un des fondements du modèle français. Alors ma question est simple, madame la ministre : quand comptez-vous prendre conscience du malaise des médecins ? Quand cesserez-vous d'être la ministre des grèves, des conflits et des bureaucrates, pour être enfin la ministre des professionnels de santé, de tous les professionnels de santé ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et sur plusieurs bancs du groupe UDI.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le député Arnaud Robinet, voilà une question qui ne manque pas de caricatures et qui, elle, échappe à tout dogmatisme et à toute idéologie ! (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Guy Geoffroy. Quel cinéma !

Mme Marisol Touraine, ministre. J'ai envie de vous renvoyer la question, monsieur le député : quand allez-vous vous intéresser aux relations des Français avec leur système de santé ? Faut-il vous rappeler que, lorsque vous étiez aux responsabilités, monsieur le député (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*), vous avez conçu le système de santé comme l'accroissement des franchises et des remboursements ? (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Frédéric Poisson. Changez de disque !

M. le président. S'il vous plaît ! Ce climat ne sert à rien !

Mme Marisol Touraine, ministre. Faut-il vous rappeler, monsieur le député, que lorsque vous étiez aux responsabilités (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*), vous avez fait reculer la part prise en charge par l'assurance maladie ? Nous, nous assumons ! Nous assumons un projet de loi en direction des Français, avec des mesures concrètes pour la prévention, pour l'accès aux soins dans les territoires. Nous assumons, monsieur le député, un projet de loi qui veut favoriser la levée des obstacles financiers que rencontrent un certain nombre de nos concitoyens dans l'accès aux soins. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

M. Étienne Blanc. C'est bien parti !

Mme Marisol Touraine, ministre. C'est cette raison qui nous a amenés à proposer le tiers payant généralisé, qui effectivement est une mesure forte du projet de loi de santé, même s'il est réducteur de ramener l'ensemble de cette loi à cette seule mesure.

M. Bernard Accoyer. Occupez-vous d'abord de la santé !

Mme Marisol Touraine, ministre. J'entends que cela provoque des interrogations, des doutes, des difficultés avec les médecins, avec les professionnels de santé. Des groupes de travail ont été constitués, la concertation est réelle. Je participerai personnellement à ces groupes de travail, et je souhaite que l'esprit de dialogue l'emporte chez chacun. En tout cas, c'est ce qui me guide dans la période actuelle. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2518

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2015](#)